

N0014/SG/FESATEL- STARDTV2025

Conakry, le 28 janvier 2025

A Monsieur

Le Directeur Général de STAR DTV(GUINEA) CO LTD-SARLU

OBJET : Préavis de grève

Monsieur le Directeur Général,

Considérant les dispositions du Code du travail en vigueur en République de Guinée,

Considérant la plateforme revendicative déposée en date du 11 septembre 2023,

Considérant le protocole d'accord signé le 5 janvier 2024,

Considérant les nombreuses violations des droits des travailleurs et travailleuses au sein de la société,

La délégation syndicale de STAR DTV Guinée, à l'issue de l'assemblée générale tenue et validée vous adresse ce courrier qui fait office de préavis de grève.

A cet effet, nous demandons la satisfaction des revendications suivantes :

4. Améliorations des indemnités suivantes :

a. Indemnité de logement : 500 000 GNF

b. Indemnité de transport : 600 000 GNF

c. Indemnité pour la cherté de vie : 500 000 GNF

5. Le paiement des primes suivantes :

a. Prime de Pâques : 1 500 000 GNF

b. Prime de Tabaski équivalent au prix d'un mouton sur le marché ;

c. Paiement du 13^e mois.

À défaut de la satisfaction des points susmentionnés dans les délais impartis par la loi, nous nous verrons dans l'obligation d'exercer notre droit de grève, conformément aux dispositions légales en vigueur en République de Guinée.

Dans l'espoir que nos revendications soient prises en compte pour une amélioration des conditions de vie et de travail des employés, nous restons fermes et catégoriques sur nos points revendiqués.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Un membre

Ampliation :

IGT : 01

FESATEL : 01

Archives : 01

*recu le 28/01/2025
par Startims
[Signature]*

Secrétaire général

BUREAU SYNDICAL
STAR DTV GUINEA
SECRETARE GÉNÉRAL
★ FESATEL ★